



COMMUNIQUÉ POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Jean-Marc Léveillé s’engage à plafonner la rémunération globale du maire de Longueuil à 180 000 \$

Longueuil, 26 mai 2021 – Le candidat à la mairie de Longueuil Citoyen, Jean-Marc Léveillé, annonce que s’il est élu maire le 7 novembre, il plafonnera la rémunération globale du poste de maire à 180 000 \$ par année, tout en conservant les mêmes responsabilités. Ce sera le premier règlement qu’il présentera au conseil de Ville, dans les tout premiers jours de son mandat. Jean-Marc Léveillé est ainsi le premier candidat à la mairie de Longueuil à prendre un engagement clair et chiffré pour plafonner la rémunération globale du poste de maire.

« Il est grand temps de régler cette question une bonne fois pour toutes. On ne peut pas défendre qu’un maire à Longueuil gagne plus cher que le maire de Montréal ou le Premier ministre du Québec. Je considère que 180 000 \$ par année, ce sera raisonnable compte tenu des responsabilités du maire de Longueuil et de la rémunération des autres élus de la région. Longueuil a d’autres enjeux et d’autres débats beaucoup plus importants que celui-là. C’est le temps de s’occuper des vraies affaires pour les citoyens », de déclarer Jean-Marc Léveillé.

La rémunération globale est jusqu’à présent la somme du cumul de toutes les fonctions rémunérées occupées par le maire ou la mairesse. Par exemple, en 2020 la fonction de maire à Longueuil prévoyait une rémunération de 169 126 \$, à laquelle s’ajoutait une rémunération de 14 669 \$ pour siéger au conseil d’Agglomération de Longueuil, 20 488 \$ pour les fonctions à l’Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et 45 000 \$ pour les fonctions à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). La rémunération globale du maire de Longueuil en 2020 était donc de 249 283 \$.

Le plafond proposé par M. Léveillé de 180 000 \$ pour la rémunération globale du poste de maire représenterait une baisse de 70 000 \$ par rapport à l’année 2020.